

*Questions orales***LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA**

## L'APPEL TÉLÉPHONIQUE DU SOUS-MINISTRE

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et fait suite à celle du député de Rosedale. Le ministre sait que M. Porteous, du Conseil des Arts du Canada, a affirmé au comité qu'il avait reçu un appel téléphonique du sous-ministre des Communications. Il sait également que, la semaine dernière, le premier ministre suppléant a dit que l'appel avait été fait à la demande et avec le consentement du ministre des Communications.

La Chambre doit-elle en conclure que cet appel téléphonique a été fait, qu'il a été fait avec l'approbation du ministre, qui aurait donné des instructions à cet égard? En outre, puisque le ministre soutient qu'il n'a pas donné les instructions dont le député de Rosedale a parlé, voudrait-il nous dire précisément quelles instructions il a données à son sous-ministre?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Monsieur le Président, tous les jours, des fonctionnaires de mon ministère et d'autres du Conseil des Arts échangent de nombreux appels téléphoniques. Je pense qu'il est évident qu'ils doivent entretenir des relations de travail. Et au cours de ces conversations, on discute de toutes sortes de questions, y compris de questions courantes.

J'ai eu un entretien avec mon sous-ministre et ce dernier m'a informé qu'il n'y avait pas eu d'instructions de communiquées au directeur du Conseil des Arts du genre de celles qu'a évoquées le député. On a peut-être considéré qu'il s'agissait d'instructions et c'est probablement l'interprétation de M. Porteous, mais j'ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait d'instructions d'aucune sorte et qu'il y avait peut-être eu malentendu.

● (1450)

J'irais même jusqu'à rappeler que, précédemment, deux ministres avaient dit souhaiter qu'un représentant du Conseil des Arts vienne témoigner devant le comité. J'ai moi-même dit à M. Porteous que le conseil devait venir témoigner s'il estimait que certains points devaient être discutés et précisés.

ON DEMANDE QUE LE SOUS-MINISTRE TÉMOIGNE DEVANT LE COMITÉ

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, le ministre sait combien il importe que le Conseil des arts du Canada doive continuer à inspirer confiance dans le monde des arts. Puisque le ministre semble donner à entendre que M. Porteous a soit mal compris la conversation, soit l'a mal rapportée, le ministre voudrait-il bien enjoindre son sous-ministre à comparaître comme témoin devant le comité permanent, maintenant que le Conseil des arts du Canada l'a déjà fait, de façon que le comité puisse interroger à ce sujet son sous-ministre, tout comme il a déjà interrogé le Conseil des arts du Canada, de façon à savoir une fois pour toutes si le ministre abandonne à son sort son sous-ministre pour se protéger?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Je dis bien, monsieur le Président—au nom de mon sous-ministre—c'est en effet le rôle du ministre de répondre à la Chambre au nom de ses subalternes—que mon sous-ministre n'a jamais

donné au Conseil des arts du Canada des directives comme celles dont a parlé le député. J'ajouterai que si le directeur du Conseil a vu là des directives, il a mal interprété le sens de cette conversation.

Jamais le Conseil des arts du Canada n'a reçu de directives lui interdisant de comparaître devant le comité. Si vous me permettez de répéter encore une fois—en fait je l'ai déjà dit cet après-midi, quatre ou même cinq fois—ce sera donc la sixième fois que j'ai moi-même invité le Conseil des arts du Canada à comparaître devant le comité. Mon collègue, M. Austin, a fait de même. La preuve, encore une fois, c'est que le Conseil a bel et bien comparu devant le comité. Il était représenté par des membres que le gouvernement avait lui-même nommés et qui ont présenté leur point de vue on ne peut plus clairement.

Comme je l'ai dit au député de Rosedale, peut-être ces échanges entre le Conseil et le comité engendreront-ils de nouvelles idées de l'autre côté de la Chambre. S'ils n'y parviennent pas de l'autre côté, je suis sûr qu'ils en engendreront de toute façon de ce côté-ci et que cette affaire sera réglée à la satisfaction de tous les intéressés.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL**

LA FORMULE UTILISÉE POUR LA DÉSIGNATION DE VANCOUVER (C.-B.)

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Vendredi, le ministre a prétendu qu'aucune formule n'est utilisée plus équitable que celle qui est actuellement utilisée pour désigner les groupes dans le cadre du Programme de développement industriel et régional.

Le ministre sait-il que le taux de chômage à Victoria, en Colombie-Britannique, depuis six mois, dépasse en moyenne de 3 p. 100 la moyenne nationale? Comment le ministre peut-il estimer équitable une formule qui classe Victoria dans le groupe admissible au minimum d'aide financière, alors que le taux de chômage dans cette ville a varié entre 13.5 et 17.6 p. 100 et qu'en février, une seule autre ville canadienne affichait un taux supérieur? Comment une formule qui accorde à Victoria le minimum d'aide financière pourrait-elle être équitable?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, la réponse serait si longue que je ne veux pas abuser du temps précieux de la Chambre pour la donner. Peut-être le député pourrait-il assister à la séance de comité au cours de laquelle nous discuterons du programme et du calcul de la formule, et je lui donnerai à ce moment-là tous les détails voulus. La formule s'applique effectivement à toutes et chacune des divisions de recensement du Canada. Nous la remettons à l'étude chaque année. Si, comme le laissent supposer les chiffres donnés par le député, Victoria est en plus mauvaise posture que toutes les autres villes, la formule sera modifiée. De toute évidence, dans ce cas, la division de recensement de Victoria va changer automatiquement.